

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Établissement français du sang

Décision n° N 2010-25 du 15 octobre 2010 de nomination d'un directeur d'établissement de transfusion sanguine à l'Établissement français du sang

NOR : SASO1031023S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-6, L. 1223-4, R. 1222-8 et D. 1223-21 ;
Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;
Vu la délibération n° 2010-16 du conseil d'administration de l'Établissement français du sang en date du 29 septembre 2010,

Décide :

Article 1^{er}

M. Thierry SCHNEIDER est nommé en qualité de directeur de l'établissement de transfusion sanguine Pays de la Loire à compter du 1^{er} novembre 2010. Pour l'exercice de sa mission, en application de l'article L. 1223-4 du code de la santé publique, M. Thierry SCHNEIDER bénéficie d'une délégation de pouvoir et de signature pour la gestion de son établissement dont les conditions et l'étendue sont précisées par un acte annexé à la présente nomination.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 15 octobre 2010.

Le président,
PR G. TOBELEM